



REFUS DE COLLECTE DES BACS NON CONFORMES

Contrôle de la qualité du tri avant collecte

Madame, Monsieur,

Les consignes de tri des ordures ménagères ont bientôt 30 ans mais nous constatons que la qualité du tri, loin de s'améliorer, a tendance à baisser dans le JURA, et notamment sur le territoire du SICTOM de la zone de Lons le Saunier. En 2021, les erreurs de tri ont représenté plus de 15% des tonnages collectés en bleu/jaune, facteur qui a fait passer le coût des recyclables de 32 €/tonne à 64 €/tonne.

Pour 5000 tonnes de déchets recyclables collectées, **cette mauvaise qualité du tri représente un surcoût annuel sur le budget de fonctionnement du SICTOM de 160 000 €.**

Dans ce contexte d'inflation, les élus du SICTOM ont décidé d'agir pour améliorer drastiquement les résultats :

Cet objectif passe par :

- Un rappel aux usagers des consignes de tri
- Un contrôle plus rigoureux de la qualité des bacs avant collecte, impliquant des refus de collecte plus fréquents en cas d'erreurs.

**Vous trouverez sur ce site un
rappel des consignes de tri :**

www.letriplussimple.com



Ainsi, le SICTOM vous informe que **des contrôles fréquents et aléatoires des bacs** seront réalisés par les équipes de collecte qui devront **refuser tout bac non conforme**. Les bacs non collectés seront collectés lors de la tournée suivante programmée, si un tri a été effectué par l'utilisateur.

Pour faciliter le dispositif, nous rappelons ci-dessous les erreurs de tri fréquemment constatées dans les bacs de tri (jaune/bleu), qui donneront lieu à un refus de collecte :

Erreurs courantes dans les bacs de tri	Destination/action adaptée
Sac de déchets non recyclables	Bac gris
Essuie-tout, mouchoirs, masques, couches	
Ficelles et rubans de cerclage en plastique	
Verre (bouteilles ou pots) ⚠ Danger pour les trieurs	Conteneur à verre
Textiles	Conteneur textiles
Jouets plastique, bois ou autre matière	Déchetteries
Pots de fleurs céramique	
Cache-pots, arrosoir, seaux et bassines en plastique dur	
Appareils électriques ou à piles (même petits)	
Stores, bois, planches, gravats, déchets verts	
Polystyrène de calage	



Dans le bac de tri les déchets doivent impérativement être en vrac.

- Ni en sac
- Ni en carton
- Ni imbriqués les uns dans les autres

En cas contraire la collecte peut être refusée



Par avance, nous vous remercions de la prise en compte de ces consignes de tri et vous rappelons que nos ambassadeurs du tri sont à votre disposition pour toute information complémentaire :

Par mail : ambassadeur.tri1@sictomlons.fr

Par téléphone : 03 84 86 54 77

Montmorot, le 30 mars 2023

La Présidente du SICTOM


Valérie OUVISTE BRENOT